

Révision de la Liste Electorale de 2015

Le FPI appelle à un enrôlement massif des ivoiriens

Une délégation du Front populaire Ivoirien (FPI) conduite par le Professeur Abouo N'Dori Raymond a eu une séance de travail ce lundi 13 juin 2016 avec le bureau de la Commission Electorale Indépendante. Le FPI est venu faire des propositions au sujet du découpage électoral et en a profité pour appeler à une forte mobilisation pour la révision la liste électorale. A l'issue de la réunion Pr. Abouo N'Dori Raymond s'est confié à la presse.

Q : Vous sortez d'une séance de travail avec la CEI, peut-on avoir un aperçu des sujets abordés ?

Nous avons été accueillis avec beaucoup de gentillesse et d'amabilité. La séance de travail s'est déroulée dans une ambiance agréable. Nous sommes venus défendre le projet de découpage électoral que nous avons élaboré au Front populaire ivoirien que nous avons soumis à l'analyse de la CEI. Nous avons discuté et nous avons répondu aux différentes questions. Maintenant il appartient à la CEI, dans son comité, de réanalyser et de faire des propositions.

Pouvez-vous être précis sur vos propositions ?

Nous avons fait des propositions concernant le découpage et le mode du scrutin. Lorsque nous avons analysé le découpage électoral de 2011, nous nous sommes rendus compte qu'il y a beaucoup de déséquilibres entre les communes, entre les départements, entre les régions, à l'intérieur des communes, à l'intérieur des départements, à l'intérieur des régions. Nous avons donc, sur la base du respect des droits acquis, ce qui veut dire qu'aucune circonscription ne sera privée d'un député s'il en avait déjà même s'il ne remplit pas les nouveaux critères que nous avons définis à savoir un quotient d'un député pour 75 000 habitants parce que nous avons divisé tout simplement la population globale sur la base du recensement général de la population et de l'habitat par le nombre de sièges que nous avons proposé. Parce que, pour faire des ajustements sans supprimer des

circonscriptions, il fallait augmenter le nombre de députés et de circonscriptions. Donc, nous avons fait des ajustements par rapport à cela en respectant les droits acquis, en tenant compte de la taille des populations, puisque par le passé, en 2010 et en 2011, les acteurs du découpage électoral ont tenu compte de la population, de la superficie et par la suite des sites habités, des localités. Donc, nous n'avons pas repris ces critères, nous avons tenu compte essentiellement de la taille des populations. Parce que, ce sont les populations qui sont représentées à notre avis. Et nous avons tenu compte de la taille des populations pour faire des propositions d'ajustement. C'est vraiment pour réduire les déséquilibres, ça n'annule pas le déséquilibre mais on les atténue en augmentant le nombre de sièges dans certaines circonscriptions. Comme je l'ai dit, on n'en a pas supprimé totalement. Donc, les droits acquis restent acquis. Mais nous avons proposé **46 sièges supplémentaires** que nous avons repartis sur toute la Côte d'Ivoire.

Q : Avez-vous abordé le sujet de la révision de la liste électorale ?

Nous avons eu une séance de travail le mercredi dernier sur la révision de la liste électorale, sur la mise à jour de la liste électorale. Nous n'avons pas abordé cette question aujourd'hui.

Q : Votre parti a-t-il un appel à lancer par rapport à cette opération ?

Bien sûr ! Nous encourageons tous les nouveaux majeurs à s'inscrire sur la liste électorale. Ce n'est certes pas une obligation, mais c'est un droit. Un droit pour chaque citoyen d'être électeur. Pour les anciens majeurs qui ne sont pas sur la liste électorale, nous recommandons aussi que ces citoyens s'inscrivent sur la liste électorale pour participer aux élections qui sont un moment important de la vie d'une Nation. L'élection présidentielle est passée. Maintenant, il s'agit de choisir les représentants de la Nation à l'Assemblée Nationale. Ça aussi, c'est un moment important dans la vie d'une Nation. Puisque l'Assemblée Nationale édicte des lois. Il faut que les citoyens dans leur majorité, surtout ceux qui sont des électeurs, ceux qui ont le droit de vote puisse exprimer leur vote à travers l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.